

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-02-20x-00172 Référence de la demande : n°2021-00172-051-001

Dénomination du projet : Récolte poils écureuil roux - Génétique du paysage

Lieu des opérations : -Départements : OCCITANIE (11,12,30,34,81) – PACA ( 04,06,13,84 ) + AURA (26)

Bénéficiaire : CNRS - PACA et Corse.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande citée en objet s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche européen ERC-STG2020 / SCALED (n° 949812). Il propose d'étudier de quelle manière la composition et la connectivité des paysages peuvent influencer la structuration des populations et la dynamique écologique de l'Écureuil roux.

Ce projet, qui est financé pour 5 ans (2021-2025), est prévu pour réaliser à la fois la partie récolte des échantillons sur le terrain (poils) et la partie analyses génétiques ainsi que l'étude des relations espèce-habitats.

Le projet SCALED – MACROLANDS a choisi l'Écureuil roux comme indicateur car il s'agit d'une espèce relativement commune, typique des habitats forestiers et bocagers et sur laquelle il existe déjà de nombreuses connaissances, en particulier les marqueurs génétiques (type microsattellites) spécifiques.

A terme, les résultats devraient permettre de mieux comprendre si, pour une quantité fixée d'habitats dans un paysage, la manière dont cet habitat est organisé (connectivité) joue un rôle sur les flux de gènes au sein des populations d'écureuils.

Les résultats auront un réel intérêt pour la communauté scientifique internationale qui travaille sur l'écologie des paysages et la dynamique des populations de rongeurs. Ils pourraient aussi présenter un intérêt plus localement pour les communes et les parcs naturels dans lesquels les prélèvements vont être effectués, puisqu'ils pourront renforcer les connaissances sur les continuités écologiques boisées liées à leurs territoires.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Les techniques et les méthodes utilisées dans le cadre de ce projet sont non-intrusives et ne nécessitent pas la capture ni la manipulation de spécimens de cette espèce protégée, s'agissant de collecte de phanères dans des « tubes à interception » spécifiquement conçus à cette fin ; elles ne présentent donc aucun risque pour la survie et la quiétude des populations étudiées.

Les objectifs et la pertinence de l'argumentaire développés dans le dossier technique sont conformes aux principes de la biologie de la conservation et présentent un réel intérêt pour la science.

**En conséquence, le Conseil national de la protection de la nature remet un avis favorable à la présente demande de dérogation.**

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **04 MAI 2021**

Signature :

